



Réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 Procès verbal de séance

Le dix huit octobre deux mil dix huit, salle de la Mairie à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire de St Léger des Bois – dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs F. POQUIN, C. COURAUD, C. BADEAU, JM RASOAMANANA, H. MARIONNEAU, A. CORDIER, M. LANDELLE, S. MEDINA, JY PELTIER, D. PASDELOUP, M.N ROCHEREAU et N. LIZAMBARD

Etaient excusés :

Mauricette GRIMAULT, qui avait donné pouvoir à A. CORDIER
Loodje NGUERENGOU, qui avait donné pouvoir à S. MEDINA
Mickaël BILLOT, qui avait donné pouvoir à C. BADEAU
Justine QUEQUER, qui avait donné pouvoir à Christelle COURAUD
Tony FREMOND, qui avait donné pouvoir à M. Noëlle ROCHEREAU
Maria GENITONI et Patrice PLAISANT, qui n'avaient pas donné de pouvoir

Secrétaire de séance : Martine LANDELLE

Assistait également à la réunion : M. Christine JEMIN (DGS)

♦ Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.
Il précise que Madame MARIONNEAU et M. RASOAMANANA auront un peu de retard, car retenus sur d'autres réunions. Ils donnent respectivement pouvoirs à JY PELTIER et M. le Maire jusqu'à leur arrivée.

♦ M. le Maire donne lecture des autres pouvoirs.

♦ Il propose que la secrétaire de séance soit Mme Martine LANDELLE
Adoption à l'unanimité.

♦ Il propose, à l'ordre du jour :

→ **3 ajouts** : *décision modificative n°4 / ALM – fonds de concours éclairage public / achat voiture électrique – choix du concessionnaire.*

→ **2 reports** : *remboursement prêt relais / modalités badges tennis*
Adoption à l'unanimité.

I/ ADMINISTRATION GENERALE – Achat mobilier et matériel en prévision commune nouvelle – bureaux à l'étage (83-2018)

M. le Maire

EXPOSE

▪ dans le cadre de la commune nouvelle, les services « supports » : urbanisme et finances-RH seront basés à la mairie de St Léger des Bois

- pour accueillir ces 2 services, 2 bureaux à l'étage de la mairie doivent être aménagés, ainsi que l'aménagement de la salle du conseil municipal.
- qu'une enveloppe budgétaire est prévue au budget pour ce dossier (estimatifs : 21 600 € (mobilier) et 7 500 € (téléphonie et informatique))

DEMANDE

- l'autorisation d'engager les dépenses pour l'acquisition de mobilier, d'informatique et de téléphonie, en lien avec l'audit en cours, dans le respect de l'enveloppe budgétaire votée.

D. PASDELOUP précise qu'il convient d'être prudent, car la commune nouvelle ne doit pas être la source de dépenses supplémentaires, mais il comprend que quelques aménagements paraissent nécessaires et admet que les économies seront dégagées à terme.

Adoption à l'unanimité.

II/ VENTE LOGEMENTS HLM – proposition Maine et Loire Habitat (84-2018)

M. le Maire

EXPOSE à l'assemblée

- par courrier en date du 10 septembre, le Directeur Général de MAINE ET LOIRE HABITAT a informé notre commune que **8 logements** situés **rue des Jardinets** pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.
- cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.
- que les logements « vendus » ne sont plus comptabilisés dans le nombre de logements « sociaux » implantés sur la commune.
- que l'Etat ne comptabilise les logements « sociaux » lorsque le délais de recours n'est pas épuisé, ce qui signifie que les derniers du quartier LEGERY ne sont toujours pas pris en compte.

Un Elu demande quelle est la position de l'Etat par rapport à cette « comptabilité » pour la commune nouvelle ?

Il est important de montrer l'évolution du parc (St Jean va passer de 11 à 13 %, et St Léger de 8 à 11 %.

PROPOSE

- de ne pas accepter cette proposition de ventes, afin de ne pas faire baisser le pourcentage de logements sociaux sur la commune, en attendant la prise en compte des nouveaux logements.

Adoption à l'unanimité pour refuser cette vente.

III/ ECOLE – Déplacement ECOLE relais de la mémoire – Transport CORDIER (85-2018)

Madame l'Adjointe, en charge des affaires scolaires

PRECISE que

- la collectivité souhaite prendre à sa charge, le transport des enfants de l'école, vers la commune de ST JEAN DE LINIERES le **vendredi 9 novembre 2018** – pour visiter l'exposition sur le RELAIS DU SOUVENIR.
- que ce budget doit rester indépendant du budget « école », il s'agit d'un investissement municipal pour la « mémoire du centenaire de la guerre 14-18 ».
- que le **transporteur CORDIER** propose une prestation – *pour 40 places* – pour un montant de : **102,80 € TTC.**

PROPOSE de retenir cette. Sté pour le montant annoncé ci-dessus.

Adoption à l'unanimité.

IV/ ECOLE LES GRANDS CHENES – Périscolaire et TAP – CSI malles pédagogiques – Avenant n°1 (86-2018)

Madame l'Adjointe, en charge des affaires scolaires

EXPOSE

- la collectivité avait signé délibération en septembre 2013 pour le fonctionnement des malles pédagogiques – à travers le CSI – et avec comme support une convention
- le CSI vient de proposer un avenant à la convention, portant sur les points : « utilisation » et « participation financière » : *verser la somme de 80 € la 1^{ère} année pour permettre de financer une partie du matériel et verser 5 € par malle réservée, permettant ainsi le renouvellement du matériel pour les malles.*

PROPOSE

- d'accepter cet avenant n°1

Adoption à l'unanimité.

V/ TAP et périscolaire – Prestation de services – convention avec PRESTA SPORTS – Laurent BARBOT – nouvelles modifications (87-2018)

Monsieur le Maire

EXPOSE

- que cette délibération complète les délibérations du 14 juin 2018 et 17 septembre 2018 sur le sujet.
- qu'une erreur s'était glissée dans la délibération du mois de septembre
- il convient d'annuler le montant annoncé dans la délibération et de le substituer par celui indiqué sur le devis du prestataire en date du 12 octobre 2018, à savoir 25 227 € pour l'année scolaire.
- de conserver les autres termes des délibérations.

Adoption à l'unanimité.

VI/ CULTURE – Conférence sur le handicap – Subvention exceptionnelle (88-2018)

Madame l'Adjointe, en charge de la vie culturelle

EXPOSE

- que Mme Emily, fondatrice de la Maison de l'autisme aux Ponts de Cé, a animé la conférence du jeudi 11 octobre 2018 à St Léger des Bois, dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019.
- cette conférence a vu le jour grâce à l'interpellation d'une famille légéroise qui souhaitait qu'on parle de ce handicap pour mieux le connaître.

PROPOSE

- de verser un don à cette association, **d'un montant de 200 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son Adjointe, à verser cette subvention
- **PRECISE** que ce montant sera imputé sur le compte 6748

Accueil de Charline HERBRETEAU

M. le Maire accueille Melle Charline HERBRETEAU et sa maman, pour une présentation devant le Conseil Municipal

Dans le cadre du « Relais de la Mémoire », une manifestation est organisée entre le jeudi 8 novembre et le dimanche 11 novembre pour ramener la « flamme du soldat inconnu » de l'Arc de Triomphe à la Place Leclerc à Angers.

A cet effet, une quarantaine de jeunes se mobiliseront pour rapporter cette flamme, en courant et se relayant tout le long du chemin. Cette course se réalisera du 8 au 10 novembre.

La flamme sera ensuite remise à chacun des Maires de l'Agglomération angevine qui la rapporteront dans leurs communes respectives.

Melle Charline HERBRETEAU – habitante de St Jean de Linières – représentera la commune de St Léger des Bois.

Elle sera le 11 novembre avec M. le Maire pour déposer – près de la gerbe – cette flamme.

A la demande de Monsieur le Maire, Mme Marionneau en charge des dossiers culturels présente les différentes animations mises en place sur Saint-Léger-des-Bois pour participer à la commémoration du centenaire de la « Grande guerre ».

L'objectif est de fédérer les habitants – autour de cet évènement grâce aux acteurs que sont, l'Ecole – le CME – le Conseil des Sages – la commune et la commission « culture ».

Grâce à la participation de tous, une exposition sera dressée, dans la salle du Conseil, du 9 au 23 novembre. Le vendredi 9 novembre, une inauguration de cette exposition aura lieu, à 19h00, à la mairie.

En accord avec les deux conseils de Saint Jean de Linières et Saint Léger des Bois, M. le Maire propose qu'un Elu ayant encadré le projet se rende à Paris, afin d'accompagner et soutenir nos relayeuses. Afin d'être cohérent et de s'inscrire déjà dans un raisonnement de commune nouvelle, il est proposé que Madame Pascale PATEAU, élue de Saint Jean de Linières, représente nos deux communes lors de la cérémonie du prélèvement de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

VII/ ALM – Convention gestion voirie – avenant n°1 (89-2018)

Monsieur l'Adjoint, en charge de la voirie

EXPOSE

▪ la commune de St Léger des Bois a signé une « **convention de prestation de services** », avec Angers Loire Métropole, portant sur : *la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale ainsi que la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale.*

▪ il convient de procéder à la **modification de l'article 6** de ladite convention, de la manière suivante :

Le point 2 « Dépenses et recettes de fonctionnement » est modifié comme suit :

Angers Loire Métropole remboursera semestriellement à la commune les dépenses effectivement réalisées, dans la limite des montants inscrits à l'annexe financière.

Pour cela, à chaque fin de chaque semestre, la commune adressera à ALM un décompte des dépenses de fonctionnement hors RH réalisées pendant le semestre signé par le Maire et le Trésorier conformément au modèle de décompte annexé au présent avenant (annexe1).

S'agissant des remboursements de charges RH, les montants indiqués dans l'annexe financière feront l'objet d'un versement unique au cours du 2ème trimestre de l'année.

Lors de création de communes nouvelles dans le périmètre de la communauté urbaine, et dans l'attente de l'actualisation annuelle de l'annexe financière, les montants versés à la commune nouvelle seront égaux à la somme des montants qui auraient été versés aux communes composant la commune nouvelle, en fonctionnement comme en investissement.

Les autres dispositions de l'article 6 restent inchangées.

▪ Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

PROPOSE

- de signer l'avenant n°1 de la convention, aux conditions citées ci-dessus.

Adoption à l'unanimité.

VIII/ VOIRIE – convention fourrière - poursuite accès à la fourrière (90 et 90bis-2018)

Monsieur le Maire

EXPOSE

- Un groupement de commandes relatif à la mise en fourrière des véhicules a été mise en place, au sein de la ville d'Angers et certaines communes d'ALM.
- Ce groupement a pour principaux objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la massification des achats, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public.
- Le groupement porte sur les prestations liées à l'enlèvement de véhicules en stationnement interdit ou considéré comme gênant ou dangereux sur le territoire de la Ville d'Angers et des communes membres du groupement, y compris les parkings privés ouverts ou non à la circulation publique dans le cadre des articles L325-12 et R325-47 à R325-52 du Code de la Route.
- Au moment de relancer le marché d'enlèvement des véhicules, qui **s'achève en septembre 2019**, il convient de modifier la convention de groupement de commandes afin d'y intégrer, les 2 nouveaux dispositifs d'utilisation du portail des groupements de commandes et de mise en œuvre d'une participation financière des membres aux frais de gestion et de publication.
- La convention garde le même périmètre d'achat et met fin à la convention en vigueur.
- La Ville d'Angers reste le coordonnateur du groupement

M. le Maire propose deux délibérations :

→ 1 relative aux nouvelles règles de marchés publics et notamment pour l'utilisation du portail : **commande publique – modification du groupement et évolution des règles**

→ 1 relative à l'enlèvement du véhicule + gardiennage et autres frais par le prestataire désigné dans le cadre du marché.

Adoption à l'unanimité pour les 2 délibérations

IX/ VOIRIE – Quartier LEGERY – Traité concession aménagement - Avenant n°1 (91-2018)

Monsieur le Maire

EXPOSE

- la collectivité a signé, le 19 novembre 2010, une convention d'aménagement avec la Sté NEXITY FONCIER CONSEIL, pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC dite « **GRAND MOULIN** », dénommé quartier LEGERY
- la commune a souhaité apporter des **modifications dans le programme des équipements publics** ainsi que ses modalités. Cette modification intervient suite à une augmentation du coût de l'équipement « rue des Rochettes ».
- cet avenant permet également de proroger la convention jusqu'au **19 novembre 2023**.

PROPOSE

- de signer cet avenant.

Adoption à l'unanimité

X/ SERVICE TECHNIQUE – Achat véhicule électrique – choix du garage (94-2018)

Monsieur le Maire demande à Mme MARIONNEAU de quitter la salle et ne pas prendre part au vote, étant « intéressée » - à titre personnel – par l'objet.

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie et des bâtiments

EXPOSE

- la collectivité a contacté 3 garages pour l'achat d'un véhicule électrique.
- un cahier des charges avait été adressé à ces 3 prestataires. Le souhait étant d'acquérir un véhicule d'occasion, car peut de kilomètres réalisés chaque année.
- il est important d'investir dans un tel véhicule, pour le respect de l'environnement.

PROPOSE

- après analyse, la commission d'ouverture des plis, propose au Conseil de retenir le **garage MARIE** – pour l'achat d'un **RENAULT KANGOO ZE CONFORT** – mise en circulation le 16 octobre 2012 – Kilométrage : 29 200 kms – 100 % électrique – Pour un montant HT de 6 200 € HT, soit 7 440 € TTC + frais de carte grise et de livraison.
- un attelage devra être monté sur ce véhicule.

Adoption à l'unanimité.

XI/ FINANCES - DM n°3 (76-2018)

Monsieur l'Adjoint, en charge des Finances,

EXPOSE que

- que suite à des « **pertes sur créances irrécouvrables** » d'exercices antérieurs, sur le chapitre 65 – les crédits alloués à ce chapitre ne suffisent pas
- il convient, d'apporter la modification suivante :

SECTION	N° compte	Intitulé	Montant
		DEPENSES	
Fonctionnement	Chapitre 65	<i>Charges gestion courante</i>	+ 2 123,11 €
	Article 6541	<i>Créances admises en non valeur</i>	+ 15,56 €
	Article 6542	<i>Créances éteintes</i>	+ 2 107,55 €
Investissement	Compte 165	<i>Caution</i>	+ 706 €
Fonctionnement	Chapitre 022	<i>Dépenses imprévues</i>	- 2 123,11 €
	Article 022		
Investissement	Chapitre 020		- 706,00 €
	Article 020		

Adoption à l'unanimité.

XII/ - FINANCES – DECISION MODIFICATIVE n°4 – régularisations années ant. (77-2018)

Monsieur l'Adjoint en charge des Finances

EXPOSE que

- que suite à des « **opérations de régularisation** » d'exercices antérieurs, sur le chapitre 67 – les crédits alloués à ce chapitre ne suffisent pas
- il convient, d'apporter la modification suivante :

SECTION	N° compte	Intitulé	Montant
		DEPENSES	
Fonctionnement	Chapitre 67 Article 673	<i>Charges exceptionnelles</i> <i>Opérations à régulariser sur exercice antérieur</i>	+ 2 000 €
	Chapitre 022 Article 022	<i>Dépenses imprévues</i>	- 2 000 €

Plusieurs élus demandent à avoir des explications sur les factures dépensées suite à la dernière délibération modificative (5000€) ainsi que sur celles qui vont être engagées par ce nouvel ajout. N'ayant pas tous les documents, les explications seront apportées lors d'un prochain conseil.

Adoption à l'unanimité.

XIII/ FINANCES – Admissions en non-valeur (78-2018)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation de demandes en non-valeur déposée par Madame AUDOLY – Trésorier-receveur municipal de Chalennes/Loire

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par la Trésorerie dans les délais réglementaires ;

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

M. l'Adjoint en charge des Finances

EXPOSE

- plusieurs demandes d'admission en non-valeur ont été présentées par le Trésorier pour une prise en compte sur le budget principal.
- selon la nature des titres, les crédits seront imputés sur des comptes différents. Il est rappelé le montant pour chacun des comptes :
 - 15,56 € pour plusieurs petits reliquats – **compte 6541** – section fonctionnement
 - 2 107,55 € pour le dossier LIYARA supérette – **compte 6542** – section fonctionnement
 - 706 € pour le dossier LIYARA supérette – **cpte 165** – section investissement
 - La compensation est imputée sur les « dépenses imprévues » de chacune des sections
- l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande

PROPOSE

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes sur les bases présentées ci-dessus, sur le budget général.

Adoption à l'unanimité.

XIV/ FINANCES – AGENDA 2019 – ENCARTS PUBLICITAIRES (79-2018)

Monsieur l'Adjoint à la communication,

EXPOSE

- La municipalité souhaite rééditer un agenda pour 2019, en lien avec la commune de St Jean de Linières, regroupant l'ensemble des activités proposées sur la commune nouvelle de Saint Léger de Linières.
- L'existence de cet agenda est conditionnée par une participation suffisante d'acteurs économiques.
- La Municipalité prend en charge la création et la distribution de l'agenda dans tous les foyers de notre commune nouvelle.

PROPOSE

- Les modalités sont les suivantes :
 - Le futur agenda serait **distribué début janvier 2019** par les agents municipaux à tous les Légiérois, **directement dans leur boîte aux lettres** (en même temps que le journal municipal).
 - L'agenda serait en **papier recyclé**, d'un format **17cm x 9cm**, et compterait environ 90 pages.
 - Les encarts publicitaires des annonceurs seraient en **couleur, placés en début d'agenda et classés par secteurs d'activités**. Il y a deux formats pour nos encarts :
 - a. **soit 1/2 page (90 € HT),**
 - b. **soit 1/3 page (60 € HT).**

Adoption à l'unanimité.

XV/ VOIRIE – ALM – Eclairage public – Appel fonds de concours 2018 (93-2018)

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie,

EXPOSE

- la Commission Permanente d'ALM a adopté le principe d'appels de fonds de concours auprès des communes membres d'Angers Loire Métropole.
- Le fonds de concours appelé pour la commune de **ST LEGER DES BOIS** s'élève, pour l'année 2018, à **8 047,98 €**.
- Il est calculé à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole (hors dépannages et réparations), les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.
- Le montant du fonds de concours indiqué ci-dessus ne concerne pas le surcout des lanternes choisies éventuellement par la commune.

PROPOSE

- d'autoriser le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de **8 047,98 €**.
- et de signer tous les documents correspondants,

Adoption à l'unanimité.

XVI/ FINANCES – TRAVAUX PERISCOLAIRE – Assurance dommage ouvrage (80-2018)

Monsieur le Maire,

EXPOSE à l'assemblée

- la nécessité de souscrire à une assurance dommages ouvrage dans le cadre des travaux de l'extension du **Groupe Scolaire, pour la création de salle de motricité et d'activités.**
- cette assurance a pour objet d'intervenir en préfinancement des dommages de la nature décennale. Elle vient en parallèle des garanties décennales du constructeur et des responsabilités civiles décennales de chaque entreprise intervenant sur le chantier.
- l'assurance de dommages-ouvrage prend effet après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, fixé à une année suivant la réception des travaux, et expire en même temps que la garantie décennale, soit 9 années.
- une proposition chiffrée a été demandée à notre assureur « bâtiment » : **LA SMACL.**

PROPOSE

- de l'autoriser à signer le contrat et l'ensemble des pièces nécessaires, avec **LA SMACL**, et à en informer le Conseil à la prochaine réunion.

Adoption à l'unanimité.

XVII/ FINANCES – Vente du matériel mobilier communal : le skate park (81-2018)

Monsieur le Maire,

EXPOSE à l'assemblée

- la nécessité de vendre le skate park (matériel communal plus utilisé) suite à l'extension du groupe scolaire et pour éviter de le stocker inutilement.
- que la commune de FENEU s'est proposée comme acquéreur.
- le montant de la transaction s'élèverait à 1 000 €
- que le bien devra être sorti de l'actif de la commune – opérations comptables à voir avec le Trésorier Payeur.

PROPOSE

- de vendre le skate park à la commune de FENEU pour un montant de 1 000 €
- que la commune de FENEU délibère de son côté.
- qu'elle fasse son affaire du transport de ce bien.
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Adoption à l'unanimité.

XVIII/ ALM – Rapport annuel 2017 SERVICE eau – assainissement (92-2018)

Monsieur le Maire,

EXPOSE

- ce rapport a été réalisé par les services d'ALM – gestionnaires.
- qu'il a été adressé à l'ensemble des Conseillers, avec la convocation.
- qu'il est disponible pour répondre aux questions, si certains souhaitent des informations complémentaires.

PROPOSE

- de « donner acte » de la présentation de ce rapport d'activités 2017

Adoption à l'unanimité.

XIX/ -Approbation du PROCES-VERBAL de la séance précédente

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal et demande si certains souhaitent s'exprimer au préalable.

Approbation à l'unanimité

XIX/ -Décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article L 2122-22

Rien à signaler

XXI/ Diverses informations transmises par M. le Maire

- ☞ Rencontre Président Directoire de Giphar Pharmacie
- ☞ Présentation Groupe GIBOIRE le lundi 22 octobre à 19h
- ☞ Remise de 2 médailles à 2 jeunes apprentis – mécanique agricole – le vendredi 19 octobre à 18h30 suivi du « Projet enluminures » à 20h
- ☞ Retour prochainement sur la rencontre et les projets des clubs : basket et foot
- ☞ Présence au Salon des Maires – à Paris – fin novembre 2018

XXII/ - Rapports des diverses commissions municipales.

① Mme COURAUD – vie scolaire, vie associative et enfance

- Présence à plusieurs réunions en dehors de sa commission
- A réuni plusieurs fois la commission « commune nouvelle » avec Angéline C., pour préparer les sujets liés à l'ALSH, la réunion publique et l'organisation des services périscolaires
- Rencontres avec les associations et présences à différentes assemblées générales. Le club photo a présenté son exposition photo en lien pour la 1^{ère} année avec la classe de CM2 de l'école des Grands Chênes. Le basket l'équipe N3 a remporté le Derby à St Léger contre l'UFAB. Le badminton a réalisé son tournoi adulte, 43 clubs étaient représentés pour un total de 217 matchs sur le week-end. Merci à tous les bénévoles pour le travail réalisé et le temps que cela représente.
- Dissolution de l'association JTF : projets différents et plus la même dynamique accompagnée d'Hélène M. et Cyril B.
Par rapport à l'argent disponible, 2 dons vont être faits auprès de CAP ADAP – AILES ROSES (cancer du sein) – en AG extraordinaire.
- Présence au concours de belote, à nouveau une belle réussite de la dynamique de ces bénévoles
- Rencontre avec 2 familles – dans le cadre de la nouvelle organisation scolaire, pour des échanges très constructifs
- 2 réunions du SIRSG depuis le dernier Conseil : échange sur la répartition des dépenses liées à la petite enfance. Suppression du poste 80% de la secrétaire qui prend une indisponibilité de 3 ans pour créer un poste 50% en tant que rédacteur. L'embauche à ce poste sera effective au 29 octobre 2018 pour permettre un tuilage avec la secrétaire actuelle.
- Réunions de travail avec Angéline C. et les élus en charge des finances et de l'école de St Jean De Linières pour préparer le budget ECOLE de la commune nouvelle
- Présence sur les temps périscolaires en soutien au personnel pour la mise en place des nouvelles organisations.
- Plusieurs réunions avec le personnel périscolaire pour réadapter l'organisation des services
- Visite avec les entreprises sur le futur chantier de l'école - travaux du périscolaire et présence à la réunion de lancement en lien avec Cyril B., Marie-Christine J. et Damien P.
- Réunion de la commission périscolaire extramunicipale : avec des représentants de parents d'élève, la directrice d'école, 1 ATSEM, le directeur du périscolaire, la responsable de la cantine et la directrice des services – pour un 1^{er} bilan des nouveaux rythmes scolaires et l'organisation liée aux services périscolaires sur la durée des travaux.

- Problème lors de la 1^{ère} facturation – services périscolaires – à cause d’erreurs de paramétrage. La régularisation sera effectuée sur la facture d’octobre.
- 1^{ère} alerte « anti-intrusion » ou « anti-attentat » à l’école

② M. BADEAU – urbanisme, entreprises, agriculture et patrimoine

- Plus de réunion – sur le format « commune » - mais désormais sur le format « commune nouvelle » :
- Prévisions budgétaires.
- Prévision de la démolition du hangar près de la future place de LEGERY.
- Suivi des travaux de la piste cyclable
- Projet des travaux de la voie – rue des Rochettes
- Travail sur le projet d’aménagement rue des Essarts
- Renouvellement de la convention « chasse » du Parc de l’Atlantique

③ Mme GRIMAUULT – affaires sociales – aînés – solidarité et lien social

Excusée

④ M. RASOAMANANA- communication – finances

- Travail sur la communication de la « commune nouvelle »
- 2 dossiers en cours, pour la commune nouvelle : l’AGENDA (format commune nouvelle) et le 1^{er} bulletin de janvier 2019
- Choix du nom pour le 1^{er} bulletin : « Flash Info Légiois » (FIL) –

⑤ Mme MARIONNEAU – culture – environnement et patrimoine culturel

- Souhaite aborder en premier le fonctionnement des commissions – format commune nouvelle. Ne partage pas le fait que tous les Elus soient invités à toutes les commissions car cela fait des surcharges de boîte mail. C’est plus simple si chacun s’investit dans sa ou ses commissions ... Sinon, aucun suivi régulier des dossiers ...
Le Maire lui répond que c’est une question de transparence et qu’il ne souhaite pas remettre en cause une décision qui a été prise par l’ensemble des conseillers des deux communes.
- A. CORDIER : les comptes-rendus peuvent être adressés à tous
- H. MARIONNEAU souhaite que ce point soit revu lors d’une prochaine réunion de la CN. Elle souhaite qu’un bilan soit fait après quelques mois de fonctionnement.
- C. COURAUD : la question devrait être la suivante : envoi du compte-rendu ou invitation à toutes les réunions de commissions.
- Rencontre avec les associations pour mettre en place le partenariat de la saison culturelle 2018-2019. 9 associations présentes, 7 engagées pour ce dernier partenariat qui n’existera plus sous cette forme dans Saint-Léger-de-Linières. Désormais, les réservations des spectacles se feront en mairie de 11h à 12h, certains samedis matin, par les membres des associations et à l’école et à la bibliothèque pour l’animation cirque pour les enfants.
- Présence au Conseil d’Administration du CLAP – Lors du CA du 10 octobre 2018, question posée aux membres de l’association : êtes-vous pour que CLAP étende ses activités d’animation et programmation dans le domaine de la culture sur St Léger des Bois, si nous recevons l’aide de bénévoles légérois en quantité suffisante pour prendre en charge les animations sur St Léger OUI à l’unanimité – mais avec des bénévoles pour les mêmes missions. L’objectif est de mettre en place, les mêmes services sur St Léger.
Réunion aux Sources – à cet effet – le 21 novembre à 20h30. Objectif : réunion pour faire connaître le CLAP et intégrer des habitants de St Léger dans cette association.
- Nouvelle convention « bibliothèque de réseau » à présenter au CM de novembre.

- Présence au Comité de gestion de la bibliothèque de réseau.
De plus en plus de fréquentations et de réservations par internet, le réseau est en plein essor (ex : 219 réservations par internet au début du Réseau et l'an dernier : 710)..
Le statut des bibliothèques : municipales ou associatives – est à l'étude.
- Inauguration de l'exposition sur le « Souvenir – centenaire guerre 14-18 » - vendredi 9 novembre à 19H
- Prochaines manifestations : *après-midi cirque le samedi 17 novembre, ouvert aux enfants et aux familles et Chorale, Chant'Anjou, le dimanche 16 décembre, à 15h30, à l'église.*

Date du prochain CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 à 20 H

Séance levée à 23h15

La Secrétaire de séance,

Martine LANDELLE




Le Maire,

Franck POQUIN


